

GROUPE	22	HERBICIDE
--------	----	-----------

## REWARD®

Herbicide aquatique

Solution

RESTREINT

Contre les mauvaises herbes dans les eaux stagnantes ou lentes des mares artificielles de fermes, étangs d'exploitation, fossés de ferme, lacs et canaux, et contre les mauvaises herbes dans les terres incultes et pour le désherbage chimique.

### GARANTIE

ions de diquat ..... 240 g par litre  
(présent sous forme de dibromure)

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

AVERTISSEMENT



POISON

**ATTENTION : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **26271**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta protection des cultures Canada, inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario  
N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

**AVERTISSEMENT!**  
**\*NOCIF OU FATAL SI INGÉRÉ.**  
**NOCIF SI INHALÉ; ÉVITER D'INHALER/RESPIRER LES POUSSIÈRES,**  
**LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION, ETC.**  
**\*PROVOQUE DE GRAVES BLESSURES AUX YEUX, QUOI QUE**  
**TEMPORAIRES.**  
**\*ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU LES**  
**VÊTEMENTS.**  
**\* NE JAMAIS TRANSFÉRER DANS D'AUTRES CONTENANTS.**  
**\* GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.**  
**PEUT IRRITER LA PEAU; ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU.**

### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**NATURE DE LA RESTRICTION :** Ce produit doit être utilisé seulement selon la méthode autorisée. Consulter les autorités locales responsables de la réglementation des pesticides pour des renseignements sur les permis nécessaires.

### USAGES RESTREINTS

Contre les mauvaises herbes aquatiques comme la cornifle (*Ceratophyllum sp.*), la lentille (*Lemna sp.*), l'élodée (*Elodea, Anacharis sp.*), le potamot (*Potamogeton sp.*) et le myriophylle (*Myriophyllum sp.*) dans les eaux stagnantes ou lentes des mares artificielles de fermes, étangs d'exploitation, fossés de ferme, lacs et canaux, appliquer REWARD à raison de 18,3 L/ha (1 ha = 10 000 m<sup>2</sup> ou 100 m x 100 m). 1,9 litre de REWARD traite un étang de ferme artificiel de 25 m x 50 m. Contre le myriophylle, utiliser 9,2 L/ha au début de la croissance. Contre les mauvaises herbes qui poussent dans 1,5 m d'eau ou moins, utiliser 18,3 L/ha de REWARD. Contre les mauvaises herbes qui poussent dans plus de 1,5 m d'eau, appliquer 25-29,2 L/ha de REWARD.

**Algues :** La dose recommandée ci-dessus supprime temporairement *Cladophora, Spirogyre et Pithophora sp.* Un autre traitement peut être nécessaire pour supprimer ces espèces pendant toute une saison. REWARD ne supprime pas les algues charophytes (*Chara*). On peut injecter REWARD sous l'eau, dilué avec de l'eau propre, le pulvériser ou le verser directement sur l'eau à partir d'une embarcation en mouvement. On peut aussi l'appliquer de la rive sur des petites étendues d'eau.

**Injection sous l'eau :** Fixer un système d'écope à suction (pour vider les bateaux) sur la plaque pour moteur hors-bord et insérer le bout du tuyau d'arrivée dans un récipient qui contient 1 volume de REWARD dans au moins 10 volumes d'eau propre. Se déplacer en lignes à intervalles réguliers (distance de moins de 3 m) sur la surface à traiter, jusqu'à ce que toute la surface soit recouverte uniformément.

**Application en surface** : Diluer un volume de REWARD dans au moins 4 volumes d'eau propre. Pulvériser sur l'eau, ou verser directement sur l'eau, ou appliquer directement à partir de la rive des petites étendues d'eau.

**Période d'application** : Appliquer seulement lorsque les mauvaises herbes sont visibles et croissent activement, habituellement de la fin de mai jusqu'en juin, car la croissance dépend de la température de l'eau. Appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance, avant qu'elles soient trop denses ou drues pour donner de bons résultats. **Lorsque l'application est faite sur des mauvaises herbes mures denses, la suppression n'est pas satisfaisante.**

Répéter le traitement si de nouvelles mauvaises herbes apparaissent. Pour supprimer temporairement les mauvaises herbes aquatiques à la surface, notamment les nénuphars, pulvériser uniformément REWARD à raison de 9,2 à 26,7 L dans 1700 à 2200 L d'eau par hectare et mouiller à fond le feuillage. Utiliser AGRAL® 90 à raison de 1 L par 1000 L d'eau.

### LIMITES

Dans certaines provinces du Canada, un permis est requis avant d'appliquer un produit chimique comme REWARD dans l'eau. Avant de traiter avec REWARD, demander aux autorités locales si un permis est nécessaire dans cette région. Ne pas faire de natation ni laisser les animaux boire l'eau traitée pour au moins 24 heures après le traitement. Ne pas utiliser l'eau traitée pour la consommation humaine ou irrigation pour au moins 5 jours après le traitement. Pour protéger les poissons des petits lacs et des étangs lorsque la végétation est dense, ne traiter que le quart ou le tiers de la surface à la fois. Autrement, la destruction des mauvaises herbes sur une large surface causera une importante perte d'oxygène, ce qui peut nuire aux poissons ou même les tuer. Ne pas utiliser dans des eaux boueuses et ne pas agiter excessivement l'eau pour un ou deux jours après le traitement, parce qu'on pourrait réduire l'efficacité du traitement. Utiliser de l'eau propre pour diluer le produit.

Ne pas utiliser de mouillant pour le traitement de l'eau, sauf lorsqu'on l'indique. Éviter d'appliquer ou de laisser dériver sur les cultures, les plantes d'ornement, les pelouses, les pâturages ou toute végétation voulue. Ne pas utiliser de nébulisateur.

Il importe de laver à fond l'équipement après le traitement. Utiliser un détergent ou un mouillant (AGRAL 90 à raison de 60 mL par 100 L d'eau), asperger et pulvériser. Rincer ensuite à fond avec de l'eau propre. Quand cela est possible, remplir le réservoir d'eau propre et laisser reposer toute une nuit. Pulvériser pour vider avant d'entreposer ou d'utiliser avec d'autres produits.

### MODE D'EMPLOI

**Contre les mauvaises herbes dans les terres incultes et pour le désherbage chimique** - Appliquer 2,3 à 4,5 litres dans au moins 225 litres d'eau par hectare. Adopter la dose élevée et augmenter le volume d'eau si la végétation est dense. La solution ne doit pas excéder 200 mL de REWARD dans 10 litres d'eau. Mouiller à fond le feuillage. Éviter de laisser le brouillard de pulvérisation entrer en contact avec le feuillage ou l'écorce verte des plantes voulues.

REWARD défane rapidement les mauvaises herbes et graminées lorsqu'il est utilisé en pulvérisation foliaire. On peut ajouter REWARD au mélange en réservoir de certains stérilisants

du sol, lorsqu'on veut obtenir un défanage immédiat ou une stérilisation du sol de longue durée. L'association aux stérilisants de sol doit se fonder sur l'expérience, et les recommandations sur l'étiquette de l'herbicide résiduel.

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

REWARD est un herbicide non volatil à action rapide qui supprime les mauvaises herbes aquatiques. Lorsqu'utilisé selon le mode d'emploi, il ne présente aucun danger pour les poissons, toute vie aquatique et les animaux ou humains qui font usage de l'eau traitée conformément aux limites prescrites. Les espèces de mauvaises herbes sensibles sont habituellement supprimées au bout d'une à deux semaines.

REWARD devient inactif au contact du sol, de la boue ou du fond des lacs. Par conséquent, il n'a pas d'effet herbicide résiduel.

## PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**Pour être efficace, le traitement en cas d'ingestion du produit doit être administré IMMÉDIATEMENT.** En cas d'ingestion, effectuer un lavage d'estomac et vérifier les échantillons urinaires et gastriques pour déceler toute présence de diquat. Si le résultat est positif, administrer jusqu'à 1 litre de suspension absorbante (charbon activé, bentonite, etc.) mélangée à un purgatif ( $MgSO_4$ ,  $Na_2SO_4$  ou mannitol). Réadministrer la suspension absorbante toutes les 2 heures pendant 24 heures et toutes les 4 heures pendant les 24 heures suivantes ainsi que des purgatifs au besoin. Maintenir et surveiller quotidiennement l'équilibre hydrique et

électrolytique. Envisager une hémodialyse ou une perfusion sanguine au moyen d'une colonne de charbon.

**En cas de contact avec les yeux**, administrer un traitement symptomatique à l'aide d'antibiotiques et de stéroïdes, au besoin.

## PRÉCAUTIONS

### **L'EXPOSITION EXCESSIVE AU DIQUAT PEUT ENTRAÎNER UN RISQUE POUR LA SANTÉ. POUR RÉDUIRE L'EXPOSITION, SUIVRE LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE.**

Porter un tablier résistant aux produits chimiques par-dessus une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et des lunettes à coques ou un écran facial pendant le mélange et le chargement. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et des lunettes à coques ou un écran facial résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. L'exposition aux pesticides se fait le plus souvent par absorption cutanée, surtout lors du mélange et du chargement du produit concentré. Comme les mains et les avant-bras sont les plus touchés, l'exposition sera beaucoup moindre si l'on porte des gants à manchettes imperméables résistant aux produits chimiques. On peut empêcher les gouttes de liquide de couler le long des manchettes et sur les bras en roulant l'extrémité des manchettes.

Si le concentré éclabousse la paroi du réservoir et qu'on s'y appuie par la suite, les vêtements et la peau au niveau de l'abdomen seront exposés à l'herbicide aquatique REWARD concentré. On peut réduire ce risque en portant un tablier résistant aux produits chimiques. Si les vêtements ont été contaminés, les enlever et les laver dès que possible. Ne pas laisser des vêtements contaminés et mouillés en contact avec la peau pendant une période prolongée. Laver les vêtements avec un détergent et de l'eau chaude avant de les réutiliser. L'herbicide aquatique REWARD irrite les yeux. Toujours porter des lunettes à coques ou un écran facial résistant aux produits chimiques. **ÉVITER DE TRAVAILLER DANS LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.** Si la ventilation est inadéquate, porter un appareil respiratoire convenant pour les pesticides. Au besoin, porter un écran facial approuvé et une visière.

Ne pas manger, boire, manipuler ni utiliser du tabac ou appliquer des produits de beauté dans les zones où il y a un risque d'exposition à ce produit. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire de manipuler du tabac ou d'aller aux toilettes. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément des vêtements de la maison.

Ne pas contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

**ENTREPOSER DANS LE CONTENANT D'ORIGINE** hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, en lieu sûr et hors de la portée des enfants.

Conserver à plus de 0 °C. Si le produit s'est cristallisé parce qu'il a été entreposé à moins de 0 °C, le ramener à la température ambiante et l'agiter légèrement jusqu'à ce qu'il se reconstitue.

## DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### ÉLIMINATION DU CONTENANT :

#### **ÉLIMINATION DES BIDONS DE PLASTIQUE :**

Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

### Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à REWARD herbicide du groupe 22. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à REWARD et à d'autres herbicides du groupe 22. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

Dans la mesure du possible, alterner REWARD ou les herbicides du même groupe 22 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour de plus amples renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

Les noms de produits suivis des symboles <sup>®</sup> ou <sup>MD</sup> sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.